

Publié par Tribune de Genève (<http://www.tdg.ch>)

TABAC | Le référendum des cafetiers a abouti. Il reste néanmoins sous la menace d'un recours.



© Jean-Paul Guinnard | Les référendaires veulent que la loi fédérale, moins restrictive que la genevoise, soit appliquée.

FRÉDÉRIC JULLIARD | 11.03.2009 | 09:22

Les Genevois voteront à nouveau sur la fumée. Le référendum lancé par les cafetiers-restaurateurs et les Dissidents de Genève a recueilli 12 000 signatures, annonce l'hebdomadaire *GHI*. Il faut 7000 signatures valables pour que le référendum soit admis.

Plus d'un an après avoir accepté à 80% une loi constitutionnelle interdisant la fumée dans les lieux publics, les Genevois devront voter cette fois sur la loi d'application adoptée par le Grand Conseil en janvier. Cette loi introduit la possibilité de créer des fumeurs. Une mesure insuffisante aux yeux des cafetiers, qui réclament l'application de la loi fédérale, beaucoup plus souple. Le texte fédéral permet notamment aux cafés de moins de 80 m² de rester fumeurs.

La date de la votation n'est pas fixée pour l'instant. L'Etat doit d'abord constater la validité des signatures. Et le référendum reste menacé par un recours au Tribunal administratif, déposé par un pharmacien genevois. Selon le recourant, le texte du référendum est trompeur, car il affirme que la loi votée au Grand Conseil ne prévoit aucune exception. Si la justice admet son recours, le référendum sera annulé... et l'interdiction de fumer pourra entrer en vigueur.

[Actu fumee](#)



Hans Erni a 100 ans ce samedi. Rencontre chez lui à Lucerne du plus célèbre artiste suisse vivant. Le centenaire fourmille de projets qu'il entend bien réaliser. Au programme 2009 notamment, une nouvelle affiche du cirque Knie et surtout une fresque monumentale devant le Palais des Nations. Entretien exclusif à lire demain dans Tribune Samedi.

Source URL (Extrait le 12.03.2009 - 10:11):

<http://www.tdg.ch/geneve/actu/genevois-revoteront-fumee-2009-03-11>